SDIS 78

Poste : Sapeur pompier volontaire

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il faut avoir entre 18 et 55 ans et une bonne condition physique, jouir de ses droits civiques et être disponible et discipliné.L'engagement de SPV est l'occasion de vivre des expériences hors du commun, de connaître la satisfaction d'aider autrui et de participer à la sécurité des populations avec une technicité spécifique.

Liens utiles
Site internet